**Braderie Puériculture de La MEZIERE du dim 21 Avril 2024**

**FICHE D’INSCRIPTION**

**à RENVOYER AVEC VOTRE RèGLEMENT à :**Skol Diwan

Anastasia Proisy

20 rue de rennes

35440 GUIPEL

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom, prénom : |  . . . . . . . . . . . . . . . .  | Profession :  |  . . . . . . . . . . . . . . . .  |
| Adresse complète : Mail : | . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  |
| Téléphone : | . . . . . . . . . . . . . .  |  |
| Carte d'identité : | N° : . . . . . . . . . . . . . .  | Délivrée le : . . . . . . . . .  | Par préfet de : . . . . . . . . .   |
| Emplacement (s) : | Nombre d’emplacements (x 1m20) :  | Prix : 6 € x .. . . . . . . . . soit un total de . . . . . . . . . . . .. € |
| Espace « encombrants » : (poussette, lit, balançelle, vélo…) : Objets proposés à la vente : |  Nombre d’emplacement (x 1m) : Prix : 4 € x. ……………….. soit un total de …………….…. €  Totaux Emplacement + encombrants : ………………€ |

Je soussigné(e), . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . , demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 21/04/2024. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m’engage à m’y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement (à l’ordre de Diwan) de ma réservation auprès de l’association Sparfell

Fait à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Le. . . . . . . . . . . . Signature :

-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Règlement.**

*Article 1 :* L'association Sparfell est organisatrice de la braderie se tenant dans LA SALLE CASSIOPEE à LA MEZIERE le 21 Avril 2024 de 9h00 à 17h00. L'accueil des exposants débute à 7 h 30.

*Article 2 :* Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L’exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

*Article 3 :* Dès son arrivée, l’exposant s'installera à l’emplacement qui lui est attribué.

*Article 4 :* Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L’organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

*Article 5 :* Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L’organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L’organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

*Article 6 :* Les places non occupées après 9 h 00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquis à l’organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l’exposant devra en aviser l’organisateur au moins 1 semaine avant le début de la braderie ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l’organisateur à titre d'indemnité.

*Article 7* : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés à la fin de la journée. L’exposant s’engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge.

*Article 8 :* La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.